

DOLLAR
68,02 \$ US
+0,17

OR
288,10 \$ US
+3,50

ARGENT
0 \$
+0,02

MONTRÉAL
3667,60
+27,48

TORONTO
7143,71
+39,19

NEW YORK
8665,29
+37,37

QUESTIONS D'ARGENT

Remontée du huard et de la bourse

■ TORONTO (PC) — Le dollar a ressurgi au-dessus de la barre des 68 cents US, hier, mais il semble que la devise ne soit pas au bout de ses peines, avec la crise qui se profile en Asie.

Les analystes s'attendent à ce que le huard replonge vers des planchers encore inexplorés au cours des prochains jours, pendant lesquels il pourrait faire du sur-

place en attendant que les marchés internationaux retrouvent une certaine stabilité.

**Un répit qui
risque de
n'être que
de courte
durée**

Le dollar a chuté à un plancher record en 140 ans d'histoire, lundi, atteignant 67,85 cents US sur fonds de troubles asiatiques, une situation qui incite les investisseurs à chercher refuge auprès du vigoureux dollar américain.

Il a chuté encore davantage pendant la nuit sur les marchés d'outre-mer, dégringolant à 67,72 cents US avant de remonter sur les marchés nord-américains pour clôturer hier à 68,02 cents US, en hausse de 17 centièmes.

L'incertitude économique qui perdure en Asie, surtout au Japon, combinée à un dollar américain extrêmement fort, nuit à la devise canadienne. Les marchés boursiers en ont aussi encaissé les effets, incitant les investisseurs à se procurer des bons du Trésor américains et autres titres en devises américaines.

L'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto a perdu plus de 200 points lundi, mais a remonté de près de 40 points, hier, pour clôturer à 7143,71. A Montréal, l'indice XXM a crû de 27,48 points à 3667,60. Le Dow Jones, lui, qui avait perdu 207 points lundi, a re-

Voir BOURSE en B2 ►

Domtar achète E. B. Eddy

Une transaction de 803 millions \$

JEAN-FRANÇOIS GAZAILLE
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Domtar a poursuivi sa stratégie d'expansion nord-américaine en se portant acquéreur de la société E.B. Eddy, propriété de George Weston Limited, de Toronto.

En vertu de cette transaction de 803 millions \$, annoncée hier, la part des papiers de spécialité de Domtar, qui représente actuellement 23 % de l'ensemble de ses activités dans ce secteur, passera à 53 %.

Avec cette transaction, Domtar consolidera sa position à titre de premier fabricant canadien de papiers de spécialité et de papiers fins et deviendra le septième en Amérique du Nord. La société bénéficiera en outre d'un meilleur réseau de distribution nord-américain et d'une équipe de vente bien établie.

Le prix d'achat inclut 435 millions \$ en espèces et 368 millions \$ en actions ordinaires nouvellement émises de Domtar à la société George Weston.

E.B. Eddy, dont le siège social est à Ottawa, est une entreprise intégrée de papiers de spécialité et de produits forestiers dont les ventes annuelles en 1997 se sont chiffrées à près de 1 milliard \$.

L'an dernier, Domtar a encaissé un bénéfice net de 25 millions \$ sur des ventes de 1,94 milliard \$. C'est donc avec un nouveau joueur fort d'un chiffre d'affaires de près de 3 milliards \$ qu'il faut compter.

UNE OFFRE HONNÊTE

Le président du conseil et chef de la direction de Domtar, Raymond Royer, a dit croire qu'il s'agissait d'une transaction fort avantageuse pour les



M. Raymond Royer, le président de Domtar, n'a pas voulu dire si l'achat de E. B. Eddy conduirait à des mises à pied.

deux parties. « Je pense que George Weston a trouvé que c'était une offre honnête », a déclaré, hier, M. Royer.

Selon lui, les synergies prévisibles au terme de ce mariage permettront de dégager des économies substantielles. Il a cependant refusé d'évoquer d'éventuelles compressions de personnel. « Ce n'est pas la considération qui nous importe pour le moment », a-t-il laissé tomber, ajoutant qu'il « ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de mises à pied » dans l'une ou l'autre des usines de Domtar ou d'E.B. Eddy.

Lorsque l'acquisition aura reçu l'approbation des autorités canadiennes et américaines, Domtar comptera environ 8000 employés, soit 4700 au service de Domtar même et 3300 en poste chez E.B. Eddy.

La papetière ontarienne possède trois usines de papiers, une usine de pâte et cinq scieries au Canada, ainsi qu'une usine de papiers aux États-Unis.

USINES PRODUCTIVES

Selon la direction de Domtar, bien que les équipements ne relèvent pas

de la dernière technologie, il n'y a pas lieu d'envisager quelque investissement que ce soit puisque ces usines s'avèrent très productives.

Cet achat s'inscrit dans la stratégie de croissance que Domtar a mise en oeuvre dans ses secteurs d'activité du papier et des produits forestiers.

L'annonce fait suite à la constitution de la coentreprise Norampac à la fin de 1997, laquelle avait donné lieu à la création, par Domtar et Cascades du plus grand producteur d'emballages au Canada.

La faiblesse du yen préoccupe les USA

WASHINGTON (AFP) — La faiblesse du yen « préoccupe énormément » les États-Unis a déclaré, hier, le secrétaire américain au Trésor, précisant que l'administration américaine avait exprimé ses préoccupations à ce sujet publiquement et en privé.

« Preuve des inquiétudes grandissantes de Washington quant à l'affaiblissement de la devise japonaise, le Trésor a indiqué, hier, que le secrétaire adjoint au Trésor, Lawrence Summers pourrait se rendre prochainement à Tokyo pour discuter de la situation économique dans l'archipel avec les autorités japonaises. »

L'administration Clinton craint que la dépréciation du yen, qui a perdu plus de 11 % depuis le début de l'année pour tomber la veille à son plus bas niveau face au dollar depuis 1990 (145 yens pour un dollar), n'aggrave le dé-

ficit commercial des États-Unis avec le Japon et ne compromette la reprise des pays d'Asie frappés depuis un an par une crise sans précédent.

La possibilité d'une visite de M. Summers à Tokyo a alimenté les spéculations sur les marchés sur une possible intervention coordonnée du G7 pour redresser le yen contre le dollar.

C'est ainsi que mardi en fin de journée le dollar a perdu du terrain sur le yen à New York, s'échangeant à 142,83 yens contre 144,87 yens peu avant à Londres.

Jusqu'à présent, les États-Unis estiment qu'un redressement durable du yen ne peut résulter que de la mise en oeuvre de mesures sérieuses de stimulation de la demande intérieure et de réformes en profondeur de l'économie.

**Washington
enverrait
bientôt un
émissaire
à Tokyo**

SERVICE LOCAL DE TÉLÉPHONE D'AFFAIRES

Métronet s'installe à Québec

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Depuis lundi, les entreprises de la région de Québec peuvent profiter de la concurrence dans le service local de téléphone, avec l'arrivée de Métronet.

L'entreprise a annoncé, hier, son implantation à Québec, où elle compte investir 40 millions \$ au cours des cinq prochaines années, dont 17 millions \$ cette année, et créer une trentaine d'emplois.

Métronet a décidé de s'établir dans le parc technologique du Québec Métropolitain. La construction devra se faire à toute vapeur, affirme le vice-président et directeur général des opérations pour le Québec, Pierre Collins. L'entrepreneur ne disposera que de huit semaines pour livrer l'édifice. Les travaux sont déjà en cours, au coin des boulevards Charest et Henri IV.

Par ailleurs, la compagnie a déjà com-

mencé à offrir le service depuis le début de cette semaine, a-t-il souligné. Métronet prévoit installer 40 km de fibre optique dans la région. Outre Québec, l'entreprise de Calgary s'est aussi établie à Montréal, Ottawa-Hull, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver.

M. Collins a expliqué que Métronet se limite exclusivement au service local dans le secteur industriel et commercial. Elle ne touchera pas au service résidentiel, où les compagnies de sans-fil et de câblodistribution sont en meilleure position pour concurrencer Bell.

Pour les communications entre les villes, les appels seront acheminés sur des lignes des compagnies qui offrent

le service interurbain, comme Sprint, AT&T, voire Bell elle-même, ou encore Rogers, qui vient tout juste d'être achetée par Métronet.

40 \$ PAR LIGNE

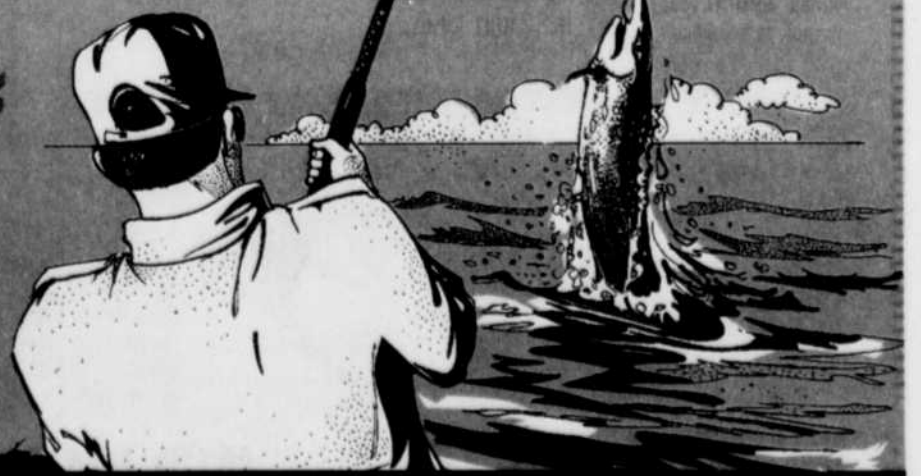
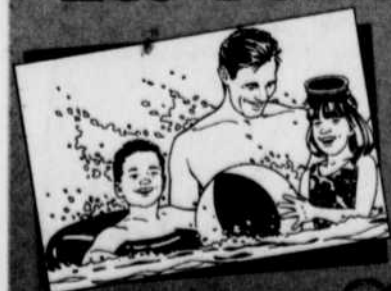
Il en coûte actuellement à peu près 40 \$ par ligne de téléphone pour le service commercial de base, à quoi s'ajoutent les frais supplémentaires pour les diverses fonctions particulières que le client utilise. La facture mensuelle moyenne est d'environ 65 \$ par ligne et une PME utilise généralement entre 10 et 30 lignes, signale M. Collins.

Pour se glisser dans ce marché, Métronet devra donc trouver une façon d'offrir un meilleur service à un coût inférieur.

Pour faire concurrence à Bell, elle offrira un tarif unique qui inclut toutes les fonctions. En outre, elle dispose d'équipements neufs, dont les coûts de fonctionnement seront plus faibles, soutient M. Collins.

Les bonnes IDÉES-CADEAUX de Latulippe

Pour la fête des Pères



Pêche - Chasse
Camping - Plein air

Ouvert tous les
mercredi soir et dimanche.

637, St-Vallier Ouest, Québec Tél.: (418) 529-0024 • www.latulippe.com • staff@latulippe.com

BOURSE Peu d'effets

Suite de la B1

monté de 37 points à 8665 après avoir chuté à deux reprises sous les 8600 points.

Mais pour la plupart des Canadiens, la chute du huard n'a pas d'effets visibles, affirme l'économiste Jim Stanford, du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile.

Le véritable danger pour nos portefeuilles, selon lui, c'est la perspective d'une hausse des taux d'intérêt. Les consommateurs cesseraient de dépenser, la croissance économique serait stoppée, et la création d'emplois étouffée dans l'oeuf si la Banque du Canada décidait de hausser les taux pour soutenir le dollar. En somme, le remède serait pire que le mal, a-t-il prévenu.

Pour le moment, les appels à la hausse des taux afin d'attirer les investissements étrangers et de soutenir le dollar canadien ne se font qu'en sourdine. Mais jusqu'en janvier, c'était la tactique privilégiée par la banque centrale pour défendre notre dollar.

Des taux d'intérêt plus élevés freineraient les investissements dans les entreprises et les dépenses des consommateurs, estime aussi Paul Nykanen, de l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada.

De son côté Rob Palombi, économiste chez Standard and Poor's MMS à Toronto, croit que la légère remontée du dollar ne durera pas.

Plusieurs autres devises étrangères perdent de la valeur, à mesure que les investisseurs d'Asie et d'ailleurs se tournent en masse vers les bons du Trésor américains et les dollars américains, qu'ils jugent plus sûrs.

Les livraisons des fabricants sont en baisse

■ OTTAWA (PC) — Les livraisons des fabricants ont baissé de 0,6% en avril, l'industrie automobile ayant fait face à un fléchissement de la demande et à des retards liés au transport et l'approvisionnement, a rapporté, hier, Statistique Canada.

Alors qu'elles étaient de 37,6 milliards \$ le mois précédent, les livraisons d'avril se chiffraient à 37,3 milliards \$.

Au Québec, elles sont passées de 8,90 à 8,87 milliards \$, soit un glissement de 0,4%.

Ces résultats représentent un nivellement de la croissance vigoureuse qui a commencé il y a deux ans.

Au cours du premier trimestre de l'année, la croissance du secteur de la fabrication a ralenti, alors que les taux d'utilisation des capacités y atteignaient 86,7%, un sommet inégalé en 20 ans.

En avril, les livraisons des fabricants ont diminué dans 11 des 22 grands groupes représentant 53,1% des livraisons totales.

Avec une baisse de 2,6%, l'industrie automobile a principalement contribué à la baisse d'avril.

Parmi les autres secteurs ayant contribué à la baisse d'avril figurent l'industrie des pièces et accessoires, en baisse de 2,6%, et l'industrie de première transformation des métaux, en baisse de 2,2%.

Les principales hausses ont été relevées dans l'industrie du vêtement (7,1%) et dans celle de la machinerie (2,3%).

Les livraisons des fabricants ont reculé dans toutes les provinces en avril, sauf à Terre-Neuve et en Alberta.

FORTE BAISSÉ EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Colombie-Britannique, qui représente 8% des livraisons totales, affiche une tendance à la baisse depuis avril 1997. Cette diminution est principalement attribuable à l'industrie du bois, en baisse de 20,8%, et à l'industrie du papier et des produits connexes, en baisse de 14,1%.

La croissance la plus marquée a été observée dans l'industrie du matériel de transport, avec un gain de 31,6%, et dans l'industrie des produits électriques et électroniques, en hausse de 23,6%.

ENTREPRISES

□ Le bénéfice d'Acier Leroux enregistré au cours du trimestre clos le 30 avril dernier a bondi de 95% par rapport à la période correspondante un an plus tôt. L'entreprise a dégagé un bénéfice net de 3,38 millions \$, soit 29 ¢ par action, contre 1,73 million \$, ou 15 ¢ par action, lors du même trimestre en 1997. Les revenus ont progressé de 43,5%, pour s'établir à 116,4 millions \$. Avec des ventes de 220,1 millions \$ au cours de la période de six mois terminée le 30 avril, le bénéfice net cumulé d'Acier Leroux a atteint 5,9 millions \$, ou 51 ¢ par action. Il s'agit, selon la direction, du premier semestre le plus rentable dans toute l'histoire de la compagnie.

□ Le Groupe LG Technologies a enregistré des ventes totales de 9,6 millions \$ au cours du trimestre terminé le 30 avril 1998. Il s'agit d'une augmentation de 25% sur les 7,7 millions \$ réalisés au cours du trimestre correspondant un an plus tôt. La perte nette de l'entreprise a atteint 203 000 \$, contre une perte nette de 217 000 \$ au second trimestre de 1997. Pour le premier semestre de l'exercice 1998, les ventes ont progressé de plus de 44% pour s'établir à 22,4 millions \$, contre 15,5 millions \$ au cours de la même période de l'année précédente. La perte nette a atteint 175 000 \$ en comparaison d'une perte de 717 000 \$ un an plus tôt.

□ La Mutuelle du Canada et Allstate du Canada ont convenu une entente en vertu de laquelle les agents d'Allstate pourront distribuer en exclusivité le Portefeuille de placements Mutuelle et les produits d'assurance individuelle de la Mutuelle dès la fin du mois. Les deux sociétés consolident ainsi leur alliance stratégique. En 1994, La Métropolitaine avait conclu une entente semblable avec Allstate qui lui avait vendu ses affaires d'assurance-vie, une entente qui avait ensuite profité à La Mutuelle du Canada lorsqu'elle avait acquis les activités canadiennes de La Métropolitaine.

□ Jacques Auger occupe maintenant le poste de président des Services à la défense de la société Bombardier. Cette division offre un soutien technique complet aux exploitants militaires de ses systèmes et de ses appareils. Nommé le 8 juin, M. Auger a occupé des postes de direction chez SNS-Lavalin, à la Corporation des aéroports de Montréal et à la Société canadienne des ports.

□ L'entreprise Charcuterie la Tour Eiffel a annoncé, hier, que son usine de Laval fermera ses portes le 25 septembre. La fermeture de cette filiale du groupe McCain signifie la perte de 165 emplois. Le président de Tour Eiffel, Richard Bégin, a invoqué le niveau élevé des coûts de production et l'ampleur des investissements prévus à l'usine de Laval. C'est à cette usine qu'on transforme de la viande de porc pour la production de jambons, de pâtés et autres produits de charcuterie. Il a aussi souligné que la baisse de consommation de viande de porc depuis quelques années forcera l'entreprise à diversifier sa production. Au syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, le porte-parole, André Sainte-Marie, a confirmé qu'un comité de reclassement sera formé afin d'aider les employés mis à pied. Entre-temps, le syndicat remettra une copie du bilan financier de l'usine de Laval au Fonds de Solidarité de la FTQ pour examen. Tour Eiffel possède une autre usine à Vanier, près de Québec.

MANUFACTURIERS DE BOIS DE SCIAGE

Gaston Déry abandonne son poste

PIERRE MARTEL

Le Soleil

QUÉBEC — Au terme d'un mandat de cinq ans, le PDG de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ), M. Gaston Déry a décidé de quitter son poste.

Il sera remplacé par M. Jacques Robitaille, actuellement sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles du Québec. Celui-ci doit entrer en fonction dans un avenir rapproché.

« Quand j'ai accepté le poste de PDG de l'AMBSQ, il y a cinq ans, j'avais indiqué alors que je prenais le poste avec un horizon de cinq ans. Dans ce genre de poste, je pense que c'est suffisant. La semaine dernière, j'ai donc fait part de ma décision de me retirer », a expliqué M. Déry.

« MISSION ACCOMPLIE »

Il ajoute : « Il y a cinq ans, quand on a annoncé ma nomination, le communiqué indiquait que l'AMBSQ voulait se donner un second souffle. Je suis convaincu d'avoir rempli ce mandat avec la restructuration que j'ai menée. Nous avons réalisé beaucoup de choses. Entre autres, nous avons élaboré notre plan stratégique et j'ai monté une nouvelle équipe. Je peux dire mission accomplie. »

Faisant état de la réingénierie en cours dans l'industrie, M. Déry est d'avis que le moment ne peut être mieux choisi pour passer le flambeau à quelqu'un d'autre. « Et, je suis convaincu que Jacques Robitaille est la bonne personne pour continuer le travail », dit-il.

Soulignant que sa décision a été mûrie et prise après consultation avec les membres de sa famille, M. Déry se donne la saison estivale pour se ressourcer et pour, dit-il en riant, se reposer du cellulaire. « À 45 ans, il est temps de s'asseoir et de faire le point », affirme-t-il. Pour la suite des choses, il mijote plusieurs projets qui pourraient aboutir à l'automne.

Dès aujourd'hui

spécial d'ouverture

20%

de rabais

sur toutes les loupes

jusqu'au 30 juin seulement

Problèmes de vision?!?

Difficultés à:

- lire le journal, le thermostat, le thermomètre et vos recettes?
- consulter l'étiquette de vos médicaments?
- faire des mots croisés?
- voir les timbres de votre collection?

Pour une vision haute définition, voyez notre gamme complète d'appareils et d'accessoires spécialisés tels que loupe, montre parlante, télévisionneuse, etc.

AIDES

COJATECH

112, 51e Rue Est
Charlesbourg (Québec) G1H 2J9

Heures d'ouverture:
du lundi au mercredi,
de 8h30 à 17h30;
jeudi et vendredi,
de 8h30 à 21h
et samedi, de 9h à 17h.

(418) 624-9255

UN BEAU CADEAU POUR LA FÊTE DES PÈRES!



Plaza Laval et ses partenaires
vous offrent de gagner le forfait

« Un père à Montréal »

Ce forfait comprend:

La location d'une minivan Toyota Sienna* pour 3 jours, kilométrage illimité, un plein d'essence, une collaboration de Location Trajet à Sainte-Foy.

Une nuit pour deux adultes et deux enfants à Montréal**, ainsi que deux petits déjeuners buffets, une collaboration de l'Hôtel Delta Montréal.

Découpez le coupon ci-bas ou procurez-vous un autre coupon chez un de nos marchands participants, joignez à ce coupon une facture originale de l'un de nos marchands, déposez le tout dans le baril dans le mail à Plaza Laval et le vendredi 19 juin, votre papa sera peut-être le gagnant de notre forfait « Un père à Montréal ».



Bon de participation « Un père à Montréal »

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Tél. rés. _____ bur. _____

Tous les règlements disponibles à Plaza Laval

* Sujet aux conditions d'acceptation de la compagnie de location
** Enfants 18 ans et moins

Collaboration de:

PLAZA LAVAL

2750, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy

Marchands participants:

Cardio-Flex, Librairie Chrétienne, Esthétique Denise Poliquin, Couture Riad, Casa Antonio, Plaza de l'uniforme, Salon de coiffure Pierrette Delisle, Boutique Les Soldes, Décor Ere, Cordonnerie de la Plaza, Billard le Triangle, Verveine, Coiffure Kief, Jac & Gil, Métro Gagnon, Papeterie et comptoir postal Plaza Laval, Restaurant St-Germain, La Boîte aux Aromates, Club vidéo Eclair, Fleuriste Marc Pelchat, Pharmacie J. C. Robidoux, Au mille Délices, Etampes d'art et Bonheurs d'occasion, Resto-Bar Le St-Claude.

LOCATION
Trajet

2777, boul. du Versant nord
Sainte-Foy (Québec) G1V 1A4

Delta
Montréal

450, Sherbrooke Ouest
Montréal
1-800-268-1133

FINANCES PERSONNELLES ET FAMILIALES

L'expression de la volonté

Au cours des derniers mois, il a été beaucoup question de dialogue entre générations sur les sujets d'ordre financier dans cette chronique. Puisqu'elle fait relâche jusqu'à la fête du Travail pour cause de congés, de remplacements de vacances et, enfin, pour cause de vacances, il semble important de conclure sur ce qui sera votre dernier message à vos héritiers, votre testament.

En repensant à une conférence présentée par un expert devant les membres de l'Association de planification financière et fiscale (APFF), je me suis souvenu qu'il n'est pas absolument nécessaire qu'un testament soit fait devant un notaire pour qu'il soit valable même devant les tribunaux.

Quand il a analysé la jurisprudence créée dans ce domaine depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code civil, M^e Jean Girard, de Sainte-Foy, était membre du cabinet Pothier Delisle avant de devenir tout récemment directeur du développement des affaires à la Fiducie Desjardins.

De son exposé très détaillé il faut retenir que c'est « l'expression de la volonté » qui domine les critères pour valider un testament qui pourrait être considéré comme nul pour vices de forme.

Pendant, dit le spécialiste, l'expression de la volonté doit être extrêmement claire et ne doit comporter aucune ambiguïté, notamment en ce qui concerne le vocabulaire utilisé.

Pour démontrer l'importance du choix des termes, il relatait une cause dans laquelle le tribunal aurait pu valider un testament olographe (entièrement écrit par la testatrice) qu'on croyait « contaminé » par le fait qu'une autre personne avait ajouté une date sur le document.

Mais la testatrice avait utilisé l'expression « Je promets tous les biens et l'argent... » L'article du Code civil qui traite des règles de



Louis Tanguay
Ltanguay@lesoleil.com

forme ne mentionne pas le testament notarié puisque, en principe, le testateur bénéficie des services d'un professionnel formé dans le respect des formalités afin de conférer, en tant qu'officier public, l'authenticité au document qu'il reçoit.

Mais, précise M^e Girard, le testateur ne doit pas être pénalisé par une erreur accidentelle commise par son notaire sur des formalités. Par exemple, s'il a oublié de lire (c'est obligatoire) l'acte avant de vous le faire signer.

Ce document pourrait être traité comme un testament devant témoins et être validé comme tel.

Autrement dit, mieux vaut avoir un testament contestable que ne pas en avoir du tout.

Mais, le respect des formes met les héritiers à l'abri de contestations pénibles et coûteuses. La tranquillité d'esprit que peut procurer le recours

à un professionnel vaut bien les quelques centaines de dollars d'honoraires en cause si on parle d'une situation simple.

Bien sûr, personne n'est enchanté par l'idée de préparer sa mort.

Mais, comme dit l'auteur Sandra E. Foster : « quand vient le temps de la planification successorale, il vaut mieux trop tôt que trop tard ».

Dans son livre *Partez l'esprit en paix* publié en traduction française tout récemment, aux Éditions Transcontinental, la spécialiste en gestion de patrimoine traite non seulement de testaments, mais aussi de planification financière et fiscale, de procurations et de mandats en cas d'incapacité, d'assurance-vie, de la nomination de tuteurs des enfants, de fiducies et de testaments biologiques et de planification de funérailles.

Malgré les 400 pages d'information, d'exemples et de conseils que son ouvrage contient, elle encourage ses lecteurs à obtenir des avis financiers, fiscaux, juridiques et professionnels avant de décider d'un plan d'action.

Le président d'Aventure rassure les actionnaires
La « méconnaissance » du marché des produits informatiques a coûté cher

JEAN-FRANÇOIS GAZAILLE
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, l'assemblée annuelle d'Aventure électronique n'a pas donné lieu, hier, à des échanges houleux, alors que la compagnie, qui n'écarte pas la possibilité d'une alliance stratégique, tente toujours de redresser sa périlleuse situation financière.

Le discours et le plan de redressement du président du conseil et chef de la direction, Robert Fragman, ont eu l'heur de rassurer les actionnaires, puisque seulement l'un d'entre eux s'est aventuré à le questionner, et encore, sans animosité.

Du reste, le rapport annuel n'a fait que confirmer la traversée du désert du détaillant de produits électroniques dont la perte nette au terme de l'exercice clos le 31 décembre 1997 at-

teignait 19,5 millions \$, soit 1,78 \$ par action.

L'exercice précédent s'était soldé par une perte de 593 000 \$, ou 5 ¢ par action. La direction d'Aventure n'a pas hésité à admettre dans son rapport qu'elle avait connu en 1997 « son pire exercice depuis sa création en 1989 ».

Les ventes ont totalisé 292,6 millions \$ en 1997, alors qu'elles se chiffraient à 295,5 millions \$ en 1996. M. Fragman a vu dans ce léger glissement un élément positif. « Objectivement, on peut dire que nos ventes ont été stables », a-t-il commenté.

Le plan de restructuration mis de l'avant au cours des derniers mois semble commencé à porter fruit, a-t-il ajouté, puisque la perte nette du premier trimestre de 1998 s'est élevée à 2,8 millions \$ (25 ¢ par action) contre 3,7 millions \$ (34 ¢ par action) un an auparavant.

Cette contre-performance a été principalement attribuée à la tempête de pluie verglaçante qui a forcé la fermeture temporaire de plusieurs magasins en janvier.

Le président-fondateur a rappelé que la société avait durement souffert de sa « méconnaissance » du marché des produits informatiques et qu'elle avait dû procéder à une vente de feu pour réduire des inventaires de loin supérieurs à la demande.

« Depuis plusieurs années, notre secteur attend une nouvelle gamme de produits à technologie avancée », a-t-

il souligné, faisant allusion aux disques vidéo numériques compacts et à la télévision directe par satellite.

C'est, selon lui, la raison pour laquelle les consommateurs boudent les produits informatiques actuels autant chez Aventure que chez la concurrence.

En 1997, les produits informatiques représentaient 25 % des ventes d'Aventure électronique, contre 15 % en 1995 et c'est à ce niveau que le détaillant entend désormais les maintenir afin de prévenir tout surstockage.

Outre le congédiement de quelques administrateurs, Aventure a procédé à la fermeture de deux magasins au cours du premier trimestre et en a fer-

mé un troisième en avril. Le couperet s'abattra sur neuf autres succursales d'ici la fin de l'année.

De plus, Aventure a décidé de miser sur la vente de logiciels et d'appareils électroménagers (à Montréal et à Laval), des produits que la compagnie juge plus rentables.

Elle cherche aussi à négocier à la baisse ses frais immobiliers à son siège social et dans son réseau de 145 magasins.

Le pire exercice depuis la création de l'entreprise

CARRIÈRES/PROFESSIONS

CAM-TRAC recherche **MÉCANICIENS** de machinerie de construction agricole

- Minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine
- Connaître l'anglais serait un atout.

Demander Simon Leblanc
831-2324, poste 3
ou télécopieur: 831-5117

Avis de nomination

Daniel Cauchon

Le Conseil d'administration de la Fondation québécoise du cancer est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Daniel Cauchon au poste de directeur général. Détenteur d'un baccalauréat en communication et d'une maîtrise en administration, il connaît bien le milieu philanthropique, particulièrement celui de la santé. M. Cauchon était directeur général de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal depuis 1995.

La Fondation québécoise du cancer est un organisme humanitaire, oeuvrant uniquement au Québec, dont la mission principale est d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes du cancer.

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS TRANSPORT ROUTIER

Responsabilités:

- Formation
- Recrutement
- Répartition
- Gestion des dossiers

Prérequis:

- Facilité à communiquer
- Très disponible
- Dynamique
- Autonome
- Bonne connaissance de l'informatique
- Permis de conduire classe I
- Anglais serait un atout

Bonne rémunération et avantages sociaux.

Envoyer votre C. V. au:
Dépt 1835 - Le Soleil
925, chemin Saint-Louis
C. P. 1547, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7J6

ACHAT Peinture tout G.C. VENTE

Réemallage de baignoire sur place

249\$

660-0222
1 888 846-8222

la Baie CORRECTIONS

Veillez prendre note des corrections suivantes à apporter aux cahiers publicitaires *Vive papier* (B5-2 et B5-3) et *L'événement Allô les maillois!* (B5-3B) publiés par la Baie en juin 1998.

(B5-2):
PAGE 12. Prime Claiborne pour homme. On aurait dû lire: *Tant qu'il y en aura.*

(B5-3):
PAGE 19. 35\$ de rabais! Chaussures Hush Puppies pour homme. Modèles en médaillon: Nos prix ord. 115\$ à 135\$. Solde 79.99\$ à 99.99\$.

PAGE 22. Tenues de golf pour femme. On aurait dû lire: *Signés Guess, Reebok, Northern Spirit, Galt et Izod.*

PAGE 32. Pendule en cristal Charter Collection. Retard de livraison.

PAGE 33. Couverts Royal Albert. 3 pièces. On aurait dû lire: *Assiette plate, assiette à salade et assiette à pain.*

PAGE 34. Serviettes Guess en coton surteint. Retard de livraison.

PAGE 38. Ustensiles de cuisine Trois épaisseurs de La Table du Gouverneur en pièces suivies. On aurait dû lire: *Nos prix ord. 79.98\$ à 129.98\$. Solde 39.99\$ à 64.99\$.*

(B5-3B):
ENCART DE CHAUSSURES. Les offres de 25% à 50% de rabais! Chaussures et sandales pour femme. On aurait dû lire: *Sur nos prix ordinaires.*

NOTRE CLIENTÈLE VOUDRA BIEN EXCUSER CES ERREURS ET CONTRETEMPS.

Au Collège MultiHexa nos souris suivent toujours le cours des nouvelles technologies

Programmeur-analyste 903-64
incluant la formation Microsoft MCSO

Technicien en micro-informatique 901-91
incluant les formations Microsoft MCP, MCP: SI et MCSE

MULTIHEXA

LE POUVOIR

DE L'ALLIANCE

LE COLLÈGE

418.681.0082

MONTRÉAL (514) 288-4392 CHICOUTIMI (418) 690-0270 HULL (819) 777-3288 SHERBROOKE (819) 346-5000 TRACADIE-SHEILA (506) 395-5590

Date limite d'inscription : 17 août 1998

Début des cours : 31 août 1998

Possibilité d'aide financière Aide au placement

Félicitations

SHL Systemhouse est fière d'être associée, à titre de partenaire principal, aux deux lauréats des Octas 1998 dans la catégorie Technologie.

Technologie (200 employés et -) : la SOCIÉTÉ PARC-AUTO DU QUÉBEC pour le projet *Opération automatique et télégestion des parcs de stationnement.*

Technologie (200 employés et +) : la RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ) pour le projet *Priorité : Service.*

Chacun des Octas de la technologie, remis par la Fédération de l'informatique du Québec le 6 juin dernier lors de son gala annuel à Québec, met en valeur une réalisation qui représente une solution inédite et efficace, et qui exploite tout le potentiel des technologies de l'information afin de soutenir le fonctionnement d'une organisation ou d'une entreprise.

de l'entreprise réseau, est un leader mondial en technologie de l'information. Seul fournisseur à guichet unique à offrir des produits et des services de convergence qui répondent à l'ensemble des besoins des entreprises en matière de réseautique, de communication et de consultation.

Ligne directe : 1 800 363-3376
Internet : www.shl.com

SHL Systemhouse
Une filiale de MCI
La compagnie de l'entreprise réseau

Si Hartco progresse c'est grâce à l'informatique

Les magasins à rayons Hart ont connu une autre année difficile

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

■ MONTREAL — Hartco a réalisé en 1997 le meilleur exercice depuis sa fondation, grâce surtout à sa division informatique. Les magasins à rayons Hart, cependant, ont connu une année difficile.

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 janvier 1998, l'entreprise affichait des revenus de 717 millions \$, comparativement à 585 millions \$ l'année précédente.

C'est à sa division informatique surtout, de qui elle tire 84% de ses recettes, que Hartco doit sa croissance.

Cette division a crû de 26% en 1997, dépassant la moyenne de 14% pour l'industrie informatique en général, indiquait, hier, M. Jeffrey Hart, vice-

président exécutif de Hartco, à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires à Montréal.

M. Hart s'attend à ce que cette croissance soutenue se maintienne pour l'exercice 1998.

La division informatique réalise 70% de ses recettes auprès des marchés d'affaires et gouvernementaux, contre 30% dans le détail. Dans le commerce de détail, elle exploite deux réseaux, CompuSmart et Compucentre.

Le secteur des communications téléphoniques, dans lequel Hartco oeuvre aussi, a également bien fait.

La filiale La Cabine téléphonique, qui compte 22 boutiques au Québec et en Ontario, a crû de 43%.

NOUVEAU CONCEPT

Hartco vient de lancer à Markham, en banlieue de Toronto, le concept Télésolutions, qu'elle veut développer au cours des années à venir. Il s'agit d'un centre qui s'adresse aux petites et moyennes entreprises, leur offrant des téléavertisseurs, appareils sans fil, téléphones cellulaires analogiques et autres produits de téléphonie pour petits bureaux. D'ici l'an prochain, quatre centres seront ouverts et plusieurs autres sont envi-

sagés. Télésolutions devrait atteindre le seuil de rentabilité dès la première année, prévoient les dirigeants de Hartco.

Les 62 magasins à rayons Hart et Le Géant des aubaines au Québec, en Ontario et dans les Maritimes, cependant, ont continué d'éprouver des difficultés.

Hartco a fermé trois établissements

D'autres magasins à rayons non rentables seront fermés cette année

non rentables en 1997 et prévoit en fermer trois autres cette année. En même temps cependant, cinq maga-

sins ont été inaugurés dans des marchés secondaires, notamment à Chandler.

Hartco a entrepris une rationalisation de ses magasins à rayons il y a deux ans et terminera cette année ce « remodelage ». Les dirigeants s'attendent donc à ce que leur performance commence maintenant à s'améliorer.

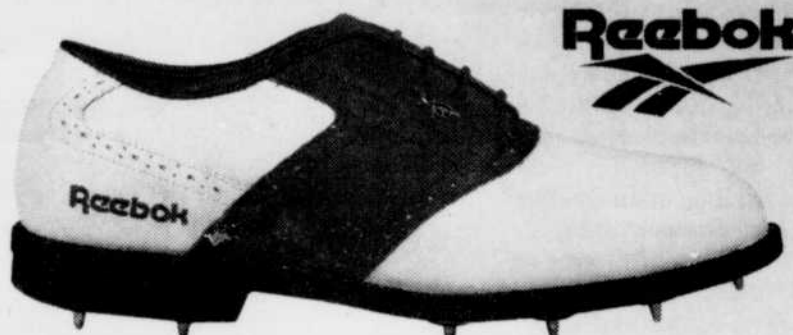
Pour le premier trimestre qui a pris fin le 2 mai 1998, les revenus de Hartco ont atteint 187,1 millions \$ comparativement à 167,3 millions \$ pour le trimestre correspondant en 1997. Le bénéfice net a atteint 2,1 millions \$ ou 17¢ par action, comparativement à 1,9 million \$ ou 15¢ par action pour le premier trimestre de l'exercice 1997.

C'est du sport d'être papa!

Chemise à manches courtes
BROOKS
Pour homme
Couleurs assorties
Prix cour. 39,99

24⁹⁹
Plus de
35%
de rabais

BROOKS



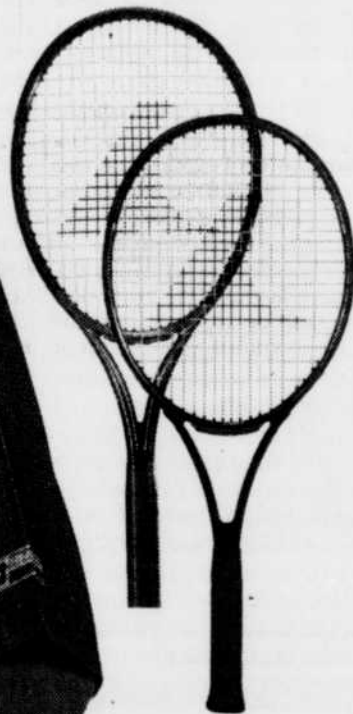
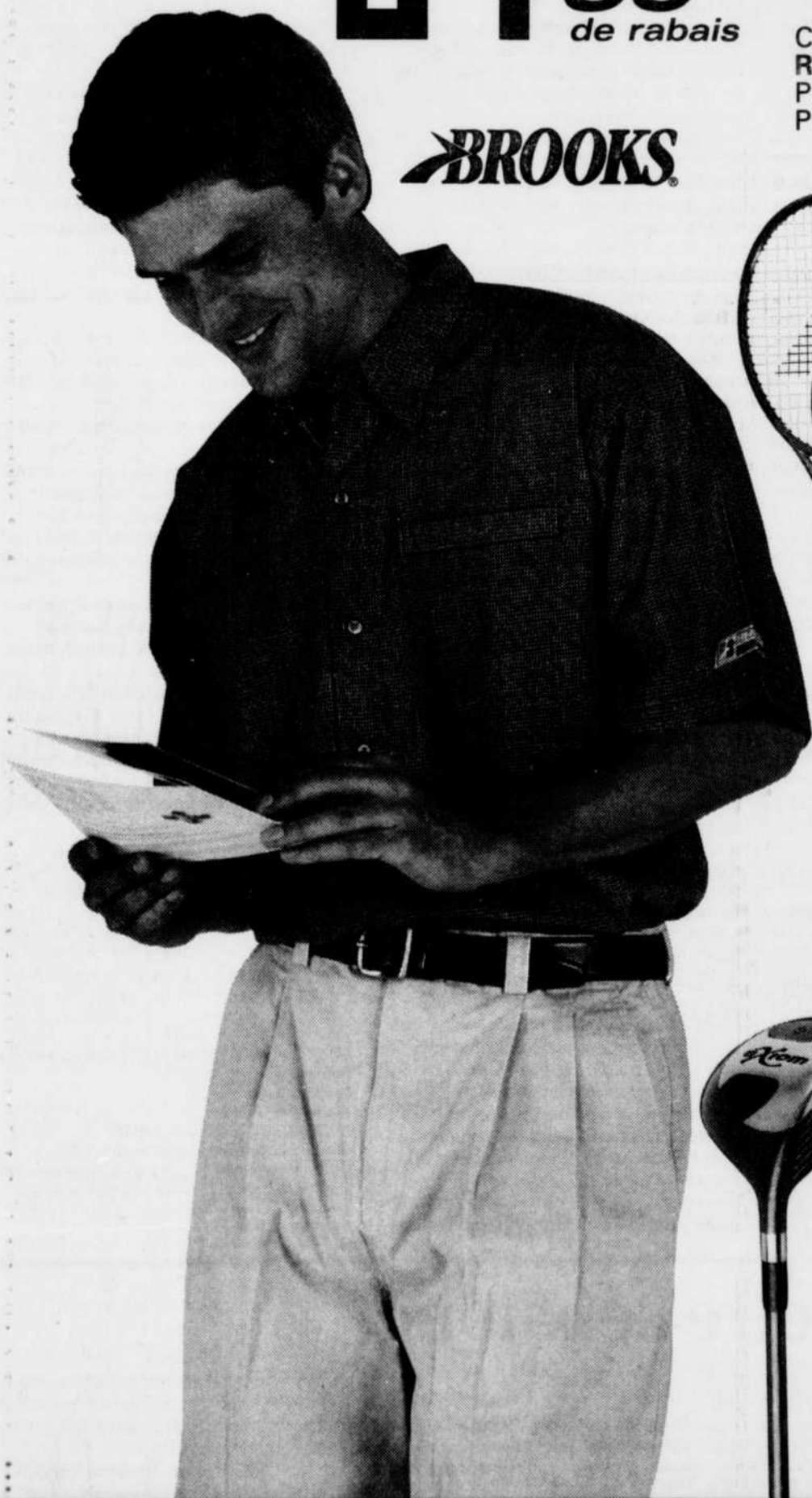
Chaussures de golf
REEBOK Attack
Pour homme
Prix cour. 219,99

109⁹⁹
Rabais de
110\$



Gant de golf en cuir
SPALDING
Pour homme
Droitier ou gaucher
Prix cour. 12,99

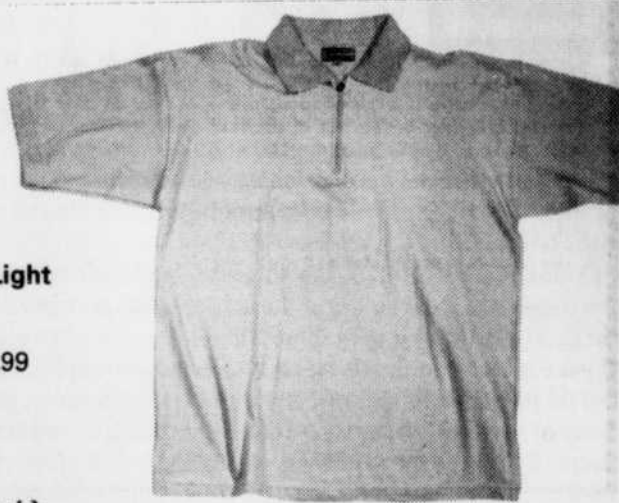
8⁹⁹
Rabais de
30%



PRO KENNEX

Raquette de tennis
PRO KENNEX Comp Light
ou **Destiny Boron**
En graphite
Prix cour. jusqu'à 199,99

59⁹⁹
Jusqu'à
70%
de rabais



Polo pour homme
Couleurs assorties
Prix cour. 34,99

17⁴⁹
Rabais de
50%



Balles de golf
SPALDING Magna EX
Boîte de 12
Prix cour. 24,99

14⁹⁹
Rabais de
40%



Bois **DYNATOUR Axiom**
Disponible #1, 3, 5, 7
Tige en graphite renflée
Pour homme
Droitier ou gaucher
Couvre-bois inclus
Prix cour. 99,99

79⁹⁹
Rabais de
20%

DYNATOUR

SPALDING



Ensemble de golf
11 pièces
FAIRWAY Response
Bois et fers en acier
Bois #1 avec tige graphite
Pour homme
Droitier ou gaucher
Prix cour. 429,99

269⁹⁹
Rabais de
160\$

fairway

Charlesbourg
Carrefour Charlesbourg
626-2157

Lévis
Galeries Chagnon
835-1088

sports experts

Québec
Galeries de la Capitale
627-0062

Québec
Place Fleur de Lys
649-1999

Ste-Foy
Place Laurier
Halte-Bouffe, 3e niveau
659-4547

Ste-Foy
Place Laurier, Mail Est
658-6134

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II

Président et Éditeur GILBERT LACASSE

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information MICHEL SAMSON

EDITORIAL

L'acte de foi du docteur Labrie

Rendons d'abord à César ce qui appartient à César : condamnée à l'échec par la morosité collective qui nous paralyseait il y a six mois à peine, la candidature de Québec pour la tenue des Jeux d'hiver de 2010 est redevenue réalité. Le docteur Fernand Labrie peut en prendre le crédit ; en acceptant la présidence de Québec 2010, il lui a redonné un nouveau souffle de vie. Il a depuis obtenu les engagements nécessaires des gouvernements municipaux et provincial et bâti un conseil d'administration et un comité des finances crédibles.

Cela dit, nous sommes bien loin du but. Il est permis de croire qu'entre Québec, Calgary et Vancouver, les membres votants de l'association olympique canadienne, dont le plus fort contingent est de l'Ontario, favoriseront Québec à cause de sa proximité. Mais comme l'a expliqué le docteur Labrie hier, en rencontre éditoriale au SOLEIL, c'est d'abord ici même à Québec et au Québec qu'il faut bâtir un consensus avant d'aller se battre sur la scène canadienne et ensuite internationale. Or, l'exposé qu'on nous a fait hier n'est pas suffisant. Il faudra mettre plus de chair sur les questions de financement.

Plusieurs obstacles ont été surmontés depuis l'échec de la candidature de Québec pour les jeux d'hiver de 2002. La mairesse Boucher, dont on se souvient encore au CIO, ne s'oppose plus à la tenue des Jeux. Des infrastructures essentielles non existantes dans notre candidature de 2002 sont maintenant complétées. On pense ici au Centre des congrès, qui serait converti en Centre de presse et au Pavillon d'Expo-Cité, qui logerait le Centre international de radiotélévision. Le site du biathlon à Valcartier a été complété, et on semble sur le point d'annoncer l'aménagement d'un parcours de ski alpin pour la descente et le slalom super-géant au Massif de la Petite rivière Saint-François.

Ce sont là des réalisations majeures qui réduisent d'autant les dépenses à envisager pour la tenue des olympiques. Mais de là à prétendre que la question du financement est réglée, il y a tout un pas. Le docteur Labrie a présenté hier une série de projections de revenus et dépenses basées principalement sur les prévisions faites pour 2002. Malheureusement, il lui a été impossible d'expliquer ces chiffres avec précision. Il n'a pas été en mesure d'expliquer pourquoi, dans certains cas, les dépenses projetées étaient plus élevées que pour 2002, alors que sur d'autres points, elles étaient les mêmes. Il nous a expliqué qu'on avait « arrondi » les chiffres et nous a demandé de faire, comme lui, un acte de foi sur le sérieux de ces projections, qui ont été validées par des experts et des firmes aussi reconnues que SNC-Lavalin, Roche et Genivar. Ce n'est pas ainsi que fonctionnent les médias. Le président de Québec 2010 a démontré qu'il peut être un rassembleur et un bon ambassadeur, mais il a beaucoup à apprendre en matières de communications.

Autre point faible de sa présentation d'hier au SOLEIL, l'avenir des installations olympiques. Si on veut établir un consensus solide entre tous les partenaires, il faudra préciser clairement et rapidement à qui appartiendront ces installations après les Jeux, et qui aura la responsabilité de les gérer. Il est surprenant que ces questions soient encore sans réponse.

Québec 2010 a fait beaucoup de chemin en quelques mois sur le plan de l'organisation. Son dossier est encore jeune. L'organisation a tout à gagner en travaillant maintenant sur la crédibilité de son dossier financier et sur sa transparence. Cette transparence sera contraignante, mais elle est essentielle si on veut bâtir le consensus souhaité.

Roland Godin, P.A., S.C., B.S.

Producteur agricole spécialisé dans la culture du blé d'inde sucré

Qui peut se vanter de connaître son sénateur ? Qui peut dire qu'il l'a rencontré, qu'il a été reçu ou s'est vu offrir une collaboration de son sénateur ? Poser la question, c'est y répondre.

Pourtant, ils sont 104 au pays. Le Sénat, d'abord composé de 74 membres en 1885, s'est élargi au fil des ans. Six sénateurs proviennent de Terre-Neuve, quatre de l'Île-du-Prince-Édouard, 10 de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick respectivement, un du Yukon, un des Territoires du Nord-Ouest, six de chacune des provinces de l'Ouest, 24 de l'Ontario et 24 du Québec.

Nous savons que, pour être député fédéral, il suffit d'être citoyen canadien (vivant) et d'avoir le droit de vote. Le lieu de résidence, le compte en banque

ou autre ne sont nullement en cause. On peut emprunter un pantalon de son voisin, une chemise de sa conjointe, se choisir un comté à travers tout le pays et se faire élire.

On se souvient que M. Maurice Sauvé, économiste d'Outremont, fut dans les années 60 député des Îles-de-la-Madeleine. Plus récemment, un petit gars de Shawinigan était devenu le délégué d'une circonscription des maritimes.

Dans le cas du Sénat, ces nominations du premier ministre sont soumises à certaines exigences. Les sénateurs doivent être âgés de trente ans révolus et habiter dans la province ou le territoire qu'ils représentent et, dans le cas du Québec, habiter ou posséder des biens-fonds dans la division sénatoriale pour laquelle ils ont été nommés.

L'analyse récente d'une documentation pertinente à cette institution m'a rappelé les noms de ceux qui, depuis

1925, furent les représentants de la division, dite Lasalle, qui englobe le comté de Portneuf.

Jacques Bureau, avocat, Trois-Rivières, septembre 1925 à 1932.

Lucien Morand, KC Québec, 1933 à 1952.

Marc R. Drouin, avocat, Sillery, octobre 1957 à 1963.

De 1952 à 1957, en 1963 et en 1992, le poste étant ouvert, nous avons été orphelins.

Nommé le 26 mai 1993, par le premier ministre conservateur Brian Mulroney, notre sénateur actuel, Marcel Prud'Homme, est de Montréal. Il a été élu député libéral à Ottawa, à l'occasion d'une élection complémentaire en février 1964, et a été réélu sous la même étiquette, lors de huit élections subséquentes. Fait étonnant, celui qui avait été choisi avant lui avait aussi été nommé en février 1964. Il s'agissait de mon-

sieur Azellus Denis, C.P., C.R., B.A. L.L.B. du 7319, rue Boyer, Montréal.

Il est entré à la Chambre des communes en 1935, pour le comté de Saint-Denis-Laurier et a été réélu en 1940, 1945, 1949, 1953, 1957, 1958, 1962 et 1963 pour devenir ministre des Postes, pendant quelques mois, sous le règne du premier ministre Lester B. Pearson.

Selon le règlement en vigueur, pour décrocher le job de sénateur, ce retraité avait deux choix. Quitter sa ville et venir demeurer dans Lasalle ou simplement y posséder des biens fonciers pour une valeur nominale de 4000 \$ (montant fixé en 1867).

Notre visiteur se porte donc acquéreur d'un chalet à Cap-Santé, pour découvrir que l'évaluation municipale de sa propriété était inférieure au montant réglementaire. N'écouter que son courage, il partit rien que sur une « fripe », traversa la rivière Jacques-Cartier et

prit les dispositions pour légaliser sa situation avec une seconde transaction dans notre division, soit l'achat d'un terrain à Donnacona.

Le Guide parlementaire canadien laissant voir que l'Honorable Azellus était encore au travail en 1991 nous permet de compiler ses nombreuses années de service à savoir : 29 ans à titre de membre de la Chambre des communes et 27 ans à la Chambre haute (Salon rouge) pour un total de 56 dans le Parlement. Tout un exploit !

Semblable longévité d'un citoyen est vraiment remarquable et serait reliée au fait qu'il a toujours réduit son café avec de la crème et un peu de sucre, car semble-t-il le café noir le réveillait.

P.S. : La division qui englobe le comté de Kamouraska est également représentée au Sénat par un « immigré » qui s'est « classé » pour ce job en achetant une terre à bois à Sainte-Hélène.



CARREFOUR DES LECTEURS

Pour en finir avec les week-ends !

Une large campagne de publicité s'est dernièrement emparée de notre ville. Oeuvre de la Commission de la capitale nationale du Québec, elle vise à sensibiliser la population de la région aux monuments et beautés de notre coquette ville. Loin de moi l'idée de briser ces projets d'une grande qualité et dont l'essence même est géniale, je ne parlerai pas de contenu mais bien de contenu publicitaire. « Week-end de la Capitale »... quand même, gros comme le bras en plus ! Je sais, je sais, « week-end » est désormais accepté dans la langue française, n'empêche que mon vocabulaire, si étendu soit-il ne parvient pas à dépeindre ne serait-ce que le centième du dégoût et de l'écœurement profond que ce genre de comportement m'inspire. Quel besoin avons-nous d'inclure et d'utiliser des mots que nous possédons déjà pour définir les choses ? « Fin de semaine », c'est joli, non ?

J'en ai assez de cet aplâtrisme généralisé devant la langue anglaise. Allez en France tiens ! On ne vous comprendra pas quand vous parlerez de stationnement, de buanderie, de magasinage, de fin de semaine... et j'en passe. Jusqu'à tout récemment, j'étais fier de vivre en un lieu où les anglicismes, bien que présents, ne nous avaient pas encore submergés. J'ai mal à ma langue française et j'ai peur, écoutez parler les jeunes, c'est immonde ! « Hey man, full vedge, flash... » — Heu, quoi ? de répondre la grenouille !

Olivier Laporte
Saint-Nicolas

Un golf pour 4,4 € le mètre carré

La construction du golf dans le parc Chauveau a pour conséquence de pénaliser les contribuables de la ville de Québec. Ce projet, créé dans une situation compliquée, ne favorise que certaines personnes et des intérêts privés. Les contribuables de la ville de Québec n'en ont pas pour leur compte.

Pour en savoir plus, analysons objectivement les tenants et aboutissants de ce projet. Le contribuable aura vite compris qu'il est leurré et qu'il fait les frais d'une telle décision. Voyons les faits.

Premier fait, 60 % de la superficie totale du golf est située dans le parc Chauveau. Comme tout le monde sait, cet espace est accordé gracieusement par la Ville de Québec à un promoteur privé.

Deuxième fait. En plus d'un parc Chauveau saccagé, la Ville accepte une minable rente pour l'occupation du golf de 35 000 \$ par année pour une durée de 75 ans.

Troisième fait. Compte tenu de la pitoyable rente acceptée par la Ville de Québec, la totalité du golf est donc cédée au prix dérisoire de 4,4 € le mètre carré.

Quatrième fait. De son côté, le petit propriétaire domiciliaire paie 1,15 \$ de taxes pour chaque mètre carré de terrain. Il paie donc 26 fois plus le mètre carré de terrain. Par conséquent, les contribuables n'en retirent absolument rien.

L'acharnement de la Ville à vouloir son golf à tout prix dans Chauveau prive annuellement les finances de la Ville de recettes de taxes foncières de 1,5 millions \$.

Ce manque à gagner provient de l'absence de développement domiciliaire dans la partie du golf située hors du parc Chauveau. N'est-ce pas ce qu'on peut appeler spolier les contribuables ?

La Ville affirme que son projet de golf immobilier de 100 unités d'habitation rapportera 2,4 millions \$. Or, l'abandon du projet de golf en tant que tel permettrait d'ajouter un développement domiciliaire d'environ 700 unités d'habitation au projet immobilier initial. Le tout rapporterait 3,9 millions \$ annuellement. Par ailleurs, la réalisation d'environ 475 unités d'habitation sur des terrains pour lesquels la Ville renonce à développer avant dix ans porterait les revenus totaux de taxes à 4,9 millions \$.

Par conséquent, si le projet initial de la Ville était modifié, il permettrait de plus que doubler le nombre d'unités d'habitation. En plus, ce projet global de développement domiciliaire préserverait le parc Chauveau actuel dans son intégralité.

La Ville saccage son plus beau parc naturel, le parc Chauveau, au profit d'une utilisation réservée à une minorité de personnes qui prive l'ensemble de ses citoyens d'un lieu de détente et de découverte de la na-

ture inestimables. La Ville nous cache des coûts et sous-évalue ses dépenses. De plus, sur son bail emphytéose, elle octroie une subvention directe à un promoteur privé pour une durée de 75 ans. Cela, dans les faits, équivaut à un prix dérisoire annuel de 4,4 cents le mètre carré.

La Ville renonce à promouvoir au cours des 10 prochaines années le développement résidentiel d'une superficie de 220 256 m² de terrain qui lui appartient.

La Ville s'entête à poursuivre la réalisation d'un projet non rentable qui appauvrit financièrement et économiquement toute la ville de Québec. En ce sens, ce projet est un pur gaspillage.

La Ville refuse d'examiner d'autres projets plus rentables économiquement dans une perspective d'un véritable développement urbain. Voilà une gestion publique lamentable.

En guise de conclusion, nous croyons que de telles décisions expliquent pourquoi la ville de Québec et certaines autres municipalités sont continuellement empêtrées dans des difficultés financières.

Ces administrations planifient aujourd'hui des projets économiques non rentables qui préparent, pour demain, des gouffres financiers.

Le projet de golf dans Chauveau doit être abandonné pour faire place à un véritable projet de développement domiciliaire mieux intégré à la trame urbaine de des Rivières ainsi qu'aux besoins économiques de la ville de Québec.

Bruno Deshaies
Pierre Daviau

Pour un regroupement de citoyens de Neufchâtel

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR vos lettres à l'adresse suivante :

Carrefour des lecteurs,
Journal LE SOLEIL,

925, chemin Saint-Louis, c.p. 1547,
Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

Connaissez-vous votre sénateur ?

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

Quand Romanow parle au nom du reste du pays

Le premier ministre de Saskatchewan était tout à fait justifié de prétendre, au nom de ses collègues du reste du Canada, expliquer aux Québécois « le sens et la portée de la Déclaration de Calgary ». Peut-être même que la Commission des institutions de l'Assemblée nationale aurait dû l'entendre. Mais Roy Romanow a une longue histoire, et son vis-à-vis fédéral s'appelle Jean Chrétien: c'est beaucoup demander aux Québécois que de l'ignorer.

Président de la Conférence des premiers ministres, Romanow était bien prêt à sauter sur le « piège » de Lucien Bouchard. Il s'est fait dire qu'il « ne serait pas le bienvenu » et s'est donc contenté d'une lettre ouverte au ton volontairement sobre, évitant notamment de tenir une conférence de presse au Québec. Discretion qui l'honore? Ou crainte de se faire poser des questions embarrassantes?

Au nom de ses collègues, le premier ministre rappelle « qu'à la lumière des expériences passées, il nous apparaissait essentiel que le débat (constitutionnel) ne soit pas lancé et mené uniquement par la classe politique ». Fait-il référence aux négociations sur l'Accord du lac Meech, où il n'était pas? Ou à la

nuite du 5 novembre 1981, au cours de laquelle il a joué un rôle important avec son collègue de l'Ontario, Roy McMurtry, et un certain Jean Chrétien? Bien des Québécois pensent que la négociation de 1981, conduite dans le plus grand secret et enterrée à la vapeur par le seul Parlement du Canada, fut d'une redoutable efficacité!

Roy Romanow écrit encore que « le principe d'égalité de tous les citoyens est garanti par la Charte ». Soit! Mais le premier ministre a-t-il oublié que c'est son propre gouvernement qui a exigé l'inclusion d'une clause dérogatoire — ce fameux « nonobstant » que seul le gouvernement du Québec n'a pas le droit d'utiliser sans subir l'opprobre du reste du pays.

Enfin, le premier ministre de Saskatchewan « encourage le Québec à participer aux négociations » sur l'union sociale en particulier, et sur le renouvellement de la fédération de façon générale. Je ne veux pas relancer un débat dont Claude Morin se charge très bien, mais il faut avouer qu'en matière de fronts communs avec les autres provinces, en particulier lorsqu'un gouvernement néo-démocrate en fait partie, le Québec s'est fait échauffer.

Et, pour mémoire, disons enfin que le



Michel Vastel
Mvastel@lesoleil.com

président de la Conférence inter provinciale cite mal sa propre « Déclaration de Calgary ». En effet, le texte original donne à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec le rôle de protéger et de « promouvoir » le caractère unique de la société québécoise. Est-ce par accident que Romanow parle désormais de « favoriser l'épanouissement » de ce caractère unique? Je suggère que cela ne veut pas dire tout à fait la même chose...

Oublions le passé et l'histoire des relations entre le Québec et les autres provinces du Canada. Parlons plutôt du présent. À mots couverts, Roy Romanow ne nie pas que les provinces soient actuellement fort mécontentes de la fa-

çon dont le gouvernement fédéral gère les programmes nationaux, de santé et d'éducation post secondaire. Aussi récemment que lundi dernier, les dix ministres des Finances ont demandé à leur collègue fédéral de rétablir les versements au titre du transfert social canadien à leur montant original de 18,5 milliards \$, comparativement au niveau actuel de 12,5 milliards. Ce à quoi Jean Chrétien a répondu avec une mesquinerie insultante.

À la dernière Conférence des premiers ministres, en décembre 1997, je me souviens très bien que Roy Romanow m'a dit regretter que le gouvernement du Canada ne l'ait même pas consulté avant de lancer son fameux programme des Bourses du millénaire. Et son prédécesseur à la présidence de la Conférence des premiers ministres, Ralph Klein, a protesté: « ce n'est pas le temps de parler de nouveaux programmes sociaux mais de savoir ce qu'on fait avec ceux qui existent déjà... Il faut d'abord rééquilibrer les pouvoirs et les responsabilités à l'intérieur de la fédération. » Pourtant, après 36 heures de débats — à huis clos! — tout le monde s'est écrié et Lucien Bouchard s'est retrouvé isolé.

Le lancement unilatéral, par le gou-

vernement fédéral, d'un programme de Bourses du millénaire, constitue un double défi à l'esprit de la Déclaration de Calgary: il ne respecte pas le principe selon lequel « le Canada est un régime fédéral dans le cadre duquel les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent de concert, tout en respectant leurs compétences respectives »; et il nie la reconnaissance du « caractère unique de la société québécoise », à moins qu'on nous explique que « l'épanouissement de la langue et de la culture » n'inclut pas l'éducation.

« Le retrait des programmes nationaux est une des options à l'étude dans le cadre des négociations d'une entente-cadre sur l'union sociale », écrit Roy Romanow à son homologue du Québec. Eh bien je suggère que c'est le temps de demander à Jean Chrétien de le prouver!

Somme toute, la lettre du porte-parole des provinces est intéressante. Mais Lucien Bouchard et les Québécois la prendraient davantage au sérieux si elle était également adressée à Jean Chrétien.

Car entre les voeux pieux de Calgary et les coups fourrés d'Ottawa, les seconds portent plus longtemps que les premiers...

ENTENTE ENTRE LES OMNIPRATICIENS ET LE GOUVERNEMENT

Marché de dupes

La FMOQ est sans doute de bonne foi, mais aussi d'une grande naïveté

Augustin Roy

Médecin

Existe-t-il un bien plus précieux que la liberté? Liberté d'expression, de parole, d'opinion, liberté de mouvement, liberté d'installation, liberté de culte, liberté de vivre sa vie selon ses goûts, etc. Ce sont les valeurs fondamentales qui sont le fondement même de toute démocratie. Nos concitoyens qui ont vécu dans des pays totalitaires de droite ou de gauche savent que la liberté n'a pas de prix. On en apprécie l'importance lorsqu'on l'a perdue.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) vient d'accepter une entente partielle avec le gouvernement. Elle a galvanisé ses troupes, les a fouettées, les a aiguillonnées et les a fait monter aux barricades pour finalement conclure un marché de dupes. Bien sûr, elle a obtenu quelques millions, une partie de ce qui était réclamé, pour aider le gouvernement à faire fonctionner un petit peu mieux la distribution des soins de première ligne. Le public doit savoir que le but des moyens de pression était de forcer, en toute logique, le gouvernement à payer pour une partie des coûts engendrés par l'accessibilité accrue aux soins des omnipraticiens à domicile, dans les CLSC, dans les hôpitaux et dans les cliniques privées, particulièrement le soir, la nuit et les fins de semaine. On en a profité pour corriger une idiotie: le plafond du nombre d'exams par jour et une

aberration: le paiement par les médecins en exercice des honoraires des nouveaux médecins. Sur le plan financier, cette entente n'ajoute à peu près rien aux revenus des omnipraticiens. Il n'est même pas certain qu'elle contribuera à combler quelque peu le fossé créé par l'augmentation constante des frais de pratique. Ce n'est pas 9,5 millions \$ qui vont permettre à toutes les cliniques privées de survivre dans le nouveau contexte de plus grande accessibilité demandée par le gouvernement.

La FMOQ est sans doute de bonne foi. Elle est aussi d'une grande naïveté. Elle s'imagine peut-être que le gouvernement lui sera reconnaissant d'accomplir une partie de son travail. Le rôle d'un syndicat n'est-il pas plutôt de viser à l'amélioration des conditions de travail de ses membres, et non le contraire?

Pourquoi avoir signé un pacte avec le diable? Comme Esau, pourquoi avoir vendu son droit d'aînesse en retour d'un plat de lentilles? Pourquoi avoir cédé les dernières libertés fondamentales de ses membres, la liberté d'installation, la liberté des heures de travail, la liberté du genre de travail, etc.? Pourquoi avoir sacrifié le peu d'indépendance professionnelle qu'il leur restait?

En demandant au gouvernement d'inclure les médecins exerçant en cabinet privé (spécialistes comme omnipraticiens) dans les plans régionaux d'effectifs médicaux, la FMOQ vient de



Augustin Roy

commettre la dernière (pas la première) erreur monstrueuse qui sonne le glas de la médecine libre au Québec et qui demeurera longtemps irréparable. Le gouvernement s'est d'ailleurs empressé de donner suite à cette deman-

de de la FMOQ en l'incluant dans le projet de loi 404 qui sera adopté cette semaine par l'Assemblée nationale. La FMOQ défend cette position en disant qu'elle en sera le maître-d'oeuvre par le biais de la constitution d'un département régional de médecine générale placé sous l'autorité du directeur général de la Régie régionale. Comment des gens intelligents et honnêtes comme les dirigeants de la FMOQ peuvent-ils s'imaginer un instant que la Régie régionale n'exercera pas un contrôle total sur toute la pratique des médecins? Pourquoi s'être mis dans la gueule du loup qui ne lâche jamais sa proie? Comme de gentils petits homards, selon la théorie de Jacques Parizeau, une fois dans la marmite, les médecins seraient cuits à jamais. Il faudra un dieu pour les ressusciter!

CONTRÔLE TOTAL

Il est difficile de comprendre les véritables raisons qui ont amené la FMOQ à commettre une telle imprudence fatale. À part, je le répète, la naïveté et la prétention de garder le contrôle total de ses membres. Les médecins comprendront-ils qu'il ne leur restera plus qu'un seul droit: celui de se policer et de se crucifier entre eux.

La Régie régionale leur laissera le loisir d'accomplir la sale besogne qu'elle serait, elle-même, incapable de faire.

Quelle sorte de médecine laissons-nous en héritage à nos successeurs? Une médecine de fonctionnaires travaillant à heures fixes! Une médecine de salariés à la solde de l'État employeur qui passe ses commandes! Une médecine démotivée, désabusée qui entraînera une dégradation de la qualité des soins! Une médecine militaire, pour ne pas dire bolchevique, sans liberté!

LE PATIENT ÉCOPE

En bout de piste, c'est le patient qui écopera. Il est minuit moins deux. Un vigoureux coup de barre s'impose. Notre système de santé souffre de problèmes structurels graves. Il a besoin de changements en profondeur qui vont humaniser les soins et les rendre accessibles à un coût raisonnable. Pas d'une réforme technocratique, sans âme, à la Rochon! Ce n'est pas la hache qu'il faut manier, mais le scalpel, le bistouri qui peut découper finement. Il faut aussi faire place à l'innovation. Tout le personnel de la santé, employés de soutien et professionnels, infirmières et médecins doivent être mis à contribution.

Il faut retourner les bureaucrates à d'autres tâches. Il y a suffisamment d'excellents travailleurs de la santé pour rebâtir un système qui, hier encore, faisait notre gloire. Notre devoir vis-à-vis des malades et des personnes âgées nous l'impose.

CONVERSATION ANGLAISE

SESSIONS INTENSIVES D'ÉTÉ

COURS PRIVÉS GROUPES DE 3 À 5 ÉLÈVES

Prochaine session: 29 juin



LPS® 681-6375

1100, Galibois, bureau 210, Vanier (Stationnement gratuit)

ENFIN UN BÂTIMENT D'ACIER À PRIX ABORDABLE SELON VOS BESOINS

MODÈLE COMMERCIAL EN ACIER 30X40X10

Service clé en main
39 500\$
installation comprise

- ✓ Toit cathédrale
- ✓ Structure en acier
- ✓ Toutes les ouvertures
- ✓ Revêtement extérieur (acier prépeint), couleur au choix
- ✓ Finition intérieure (acier prépeint), couleur au choix
- ✓ Isolation R20, R30
- ✓ Plomberie
- ✓ Électricité 200 amp.
- ✓ Garantie

PLUSIEURS MODÈLES COMMERCIAL, AGRICOLE, INDUSTRIEL, MOTEL - ETC.

Acier Léger (Structure) inc.
45, rue Saint-Antoine, Lévis

Lévis: (418) 837-3764 • Montréal (514) 351-0220

Boutique Militaire Québec

Profitez du plein air

Tentes, sacs à dos, sacs de couchage, accessoires.

730, BOUL. CHAREST EST, QUÉBEC (PRÈS CINÉPLEX ODÉON)
(418) 640-9227

Commandes postales acceptées

À Sainte-Foy VENEZ NÉGOCIER LES MEILLEURS PRIX EN VILLE À Sainte-Foy

249\$ par mois

Location, terme de 36 mois

Comptant initial de 3185\$

Transport et préparation inclus.

Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.



Dodge Caravan 1998
L'ensemble 26T + GKD

Moteur V6 de 3 litres • Transmission automatique à 4 rapports • Climatiseur • Deuxième porte coulissante • Deux sacs gonflables • Sièges à roulettes Easy Out • Radio AM/FM stéréo • Sièges pour 7 passagers • Dégivreur • Essuie-glace de pare-brise • Verrous à l'épreuve des enfants • Porte-bagages sur le toit • Tapis protecteurs • Plein d'essence avec chaque achat ou location d'un modèle 1998 neuf

MAINTENANT DÉPOSITAIRE Jeep

Beaupré Automobiles

STE-FOY

2400, RUE DALTON, SAINTE-FOY
653-5212

Adresse électronique: beaupre.chrysler@videotron.ca

DRUMMONDVILLE

Les emplois se multiplient

DRUMMONDVILLE (PC) — C'est la multiplication des emplois à Drummondville.

Hier, la compagnie Osram-Sylvania y a annoncé la création de 398 emplois, quelques jours après la fin d'une opération provinciale de deux jours visant à combler 1130 postes à Drummondville.

Alors qu'on anticipait la création de 300 emplois et des investissements d'un peu plus de 10 millions \$, c'est beaucoup plus que le ministre Bernard Landry est venu annoncer, en

présence du député Normand Jutras et des dirigeants d'Osram-Sylvania, dont Anthony Pucillo, président de la compagnie au Canada.

Ainsi, d'ici décembre, des travaux de 47 millions \$ seront exécutés à l'usine de Drummondville et 398 emplois seront créés d'ici un an, ce qui viendra consolider les 225 emplois actuels.

« Si Osram-Sylvania a pris cette décision, c'est à cause de la qualité de la main-d'oeuvre qu'on trouve ici, s'est exclamé le vice-premier ministre et ministre de l'Industrie et du Commer-

ce, devant les employés de l'usine qui produit des tubes fluorescents. Pour M. Landry, « Drummondville et sa région étonnent tout le Québec par son dynamisme au travail certes, mais aussi par sa culture et ses nombreux et importants festivals ».

Le projet de l'entreprise comporte deux volets: récupérer la fabrication de lampes incandescentes et fluorescentes qui étaient jadis fabriquées à Danvers, au Massachusetts, et fabriquer les nouveaux tubes fluorescents Icteron.

Ottawa signe un accord cadre avec le Mercosur

BUENOS AIRES (AFP) — Les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ont signé, hier, à Buenos Aires un accord cadre avec le Canada, portant sur une coopération intensifiée en matière de commerce et d'investissements.

L'accord, qu'a signé pour le Canada la sous-ministre du commerce, Katryn McCallion, comporte « un plan d'action », sans qu'il préconise la fixation de préférences commerciales, afin de promouvoir « les relations économiques entre le Canada et le Mercosur,

en particulier celles qui concernent le commerce des biens et des services, comme aussi les investissements ».

Il inclut des perspectives de « libéralisation du commerce entre les parties » et « une croissante participation du secteur privé ».

Cet accord prévoit « un accroissement de la compréhension mutuelle des positions respectives dans les négociations de l'ALCA ».

La mise en place d'un groupe consultatif sur le commerce et les investissements a été décidée.

VOYAGES AU CANADA



Nombre de voyages d'une nuit ou plus au Canada effectués par des résidents de certains pays d'outre-mer.

(milliers de personnes)	Avril 98	Variat. annuelle en %
Europe	116	9,7
France	18	-5,4
Allemagne	17	6,2
Royaume-Uni	45	23,1
Autres pays européens	36	5,6
Asie	72	-26,6
Hong Kong	12	7,1
Japon	30	-20,2
Corée du Sud	3	-62,0
Taiwan	9	-22,7
Autres pays asiatiques	19	-37,7
Autres pays	39	20,2
Mexique	9	91,5
Australie	9	10,7
Autres	21	6,2

Source: Statistique Canada INFOGRAPHIE, PC / LE SOLEIL

Le Canada attire moins de visiteurs d'outre-mer

OTTAWA (PC) — Moins de visiteurs d'outre-mer ont séjourné au Canada en avril qu'en aucun moment au cours des trois dernières années, rapporte Statistique Canada.

Ils ont été 321 000 à venir au Canada, soit 0,2 % de moins qu'en mars, ce qui indique que la tendance à la baisse se poursuit depuis le sommet de 401 000 touristes enregistré en février 1997.

Il s'agit d'une baisse de 4 % par rapport à avril 1997.

Cette baisse est surtout attribuable aux Asiatiques qui ont réduit cette année de 26,6 % leurs séjours chez nous par rapport à l'an passé.

Toutefois, le Canada a accueilli en avril 31,2 % plus de touristes en provenance du Mexique, de l'Amérique centrale et des Antilles par rapport à avril 1997. Statistique Canada attribue ce gain à une hausse de 91,5 % du nombre de touristes mexicains.

Le nombre de voyages des Canadiens à destination de pays autres que les États-Unis a augmenté de 1,5 % en avril, retrouvant le sommet de 346 000 enregistré en novembre 1997.

Les États-Unis sont également devenus une destination plus populaire en avril, les Canadiens y ayant effectué 1,2 million de séjours d'au moins une nuit, soit une hausse de 1,7 % par rapport à mars.

Le nombre de voyages en auto d'un seul jour en territoire américain s'est accru pour la première fois depuis les huit derniers mois, passant à 2,6 millions. Il s'agit d'une hausse de 1,7 % par rapport à mars.

Les Américains ont pour leur part effectué 1,2 million de séjours d'au moins une nuit au Canada en avril, tout comme ce fut le cas le mois précédent. Ils ont toutefois réduit de 0,4 % le nombre de leurs voyages en auto d'un seul jour au Canada.

Abitibi logera une plainte

THUNDER BAY (PC) — La papetière Abitibi-Consolidated compte déposer, aujourd'hui, une plainte de négociation de mauvaise foi contre la partie syndicale, à la Commission des relations de travail de l'Ontario.

Lundi, quelque 5000 employés d'Abitibi, membres du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (affiliés à la FTQ au Québec), ont débrayé dans 11 usines de la compagnie.

« À notre avis, il est illégal de faire grève pour une raison de procédure », a affirmé une porte-parole de l'employeur. Selon Abitibi, une grève n'est licite que pour les salaires et autres questions directement liées au travail.

Le syndicat demande que la compagnie négocie simultanément pour ses 11 usines et Abitibi insiste pour le faire usine par usine.

ENSEIGNER PREND PLUS DE TEMPS QU'ON PENSE

7h49

Les parents d'Alexandre se sont encore disputés.



« Moi, je suis là pour le consoler. »

Martine, enseignante

12h10

Il fallait aider Stéphanie à terminer son exercice de français.



« Tant pis pour mon heure de dîner. »

Mona, enseignante

19h41

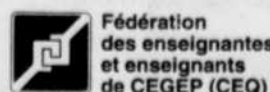
J'ai encore 64 copies à corriger.



« Marie-Josée ira au cinéma sans moi. »

Luc, enseignant

C'est une profession exigeante qui s'exerce dans des conditions difficiles, parfois dangereuses. Et qui mérite d'être rémunérée à sa juste valeur.



Nos profs, on leur doit tant.